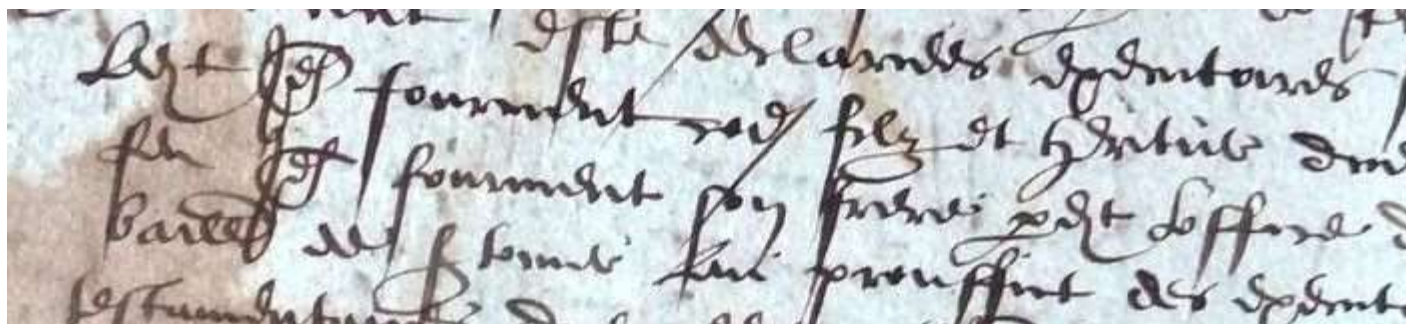


01/02/2014

" Fils de son frère "

Hier, à la Bibliothèque de St-Omer, j'ai découvert, dans le Gros des Notaires, un acte de 1590 intéressant pour ma généalogie, mais qui m'a posé problème. Ci-dessous une photo d'une partie de cet acte :



« déclarées exécutoires sur ledt (le dit) Jeh (Jehan) FOURMENT coe (comme) filz et héritier du dit feu Jehan FOURMENT comme filz et héritier dudt (du dit) feu Jeh (Jehan) FOURMENT son frère pdt (par devant) l'office du baill. (bailliage) de St-Omer au prouffict des exécuteurs testamentaires ... »

Il ne s'agissait pas du résultat d'un inceste, mais, ainsi que le montre le reste du texte (*) d'une coquille. Il est parfois difficile de distinguer dans un acte manuscrit entre 'père' ou 'frère'. Dans le cas présent, les deux premières sont 'fr' (il suffit de comparer sur la photo les trois mots filz, frère et prouffict). Les signataires de l'acte, dont Arthus, fils de Jehan et frère de Jehan le Jeune, qui a signé l'acte n'ont pas vu l'erreur.

Cet acte m'a permis de découvrir que Jehan FOURMENT, le père d'Arthus et de Jehan le Jeune, était marié à Jacquemine DE CASSEL et que cette dernière était probablement la mère des deux fils de Jehan.

* Voir <http://www.bchovaux.fr/Sources/62-FOURMENT.pdf>